

LEGLISE. — Un arrêté ministériel du 12 juillet 2013 approuve le plan d'alignement du chemin vicinal n° 12 à Ebly tel que contenu dans les délibérations des 27 octobre 2011 et 4 octobre 2012 du conseil communal de Léglise et ses annexes.

LIBRAMONT. — Un arrêté ministériel du 12 juillet 2013 approuve le plan d'alignement du chemin vicinal n° 1 à Saint-Pierre tel que contenu dans la délibération du 10 avril 2013 du conseil communal de Libramont et ses annexes.

MONS. — Un arrêté ministériel du 2 juillet 2013 fixe définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/MB275 dit « Manège militaire de Sury et bâtiment provincial » à Mons et comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à Mons, 3^e division, section G, n^{os} 151t, 152d et 152g.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

MONS. — Un arrêté ministériel du 10 juillet 2013 approuve l'abrogation partielle du plan communal d'aménagement n° 34 dit « Grands Prés » de Mons (Mons) dérogoire au plan de secteur, approuvé par arrêté ministériel le 19 mars 2001.

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 11 juillet 2013 décide qu'il y a lieu d'élaborer le plan communal d'aménagement n° 3083 dit « Ilot Square Léopold » à Namur en vue de réviser le plan de secteur de Namur.

NAMUR. — Un arrêté ministériel du 11 juillet 2013 approuve le retrait du plan communal d'aménagement dérogoire n° 3075 dit « Site de la Gare ».

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE. — Un arrêté ministériel du 27 juin 2013 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 30 avril 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE. — Un arrêté ministériel du 27 juin 2013 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'Ottignies-Louvain-la-Neuve tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 30 avril 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

RENDEUX. — Un arrêté ministériel du 20 juin 2013 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Rendeux dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 20 mars 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Rendeux.

ROCHEFORT. — Un arrêté ministériel du 27 juin 2013 renouvelle la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Rochefort dont la composition est contenue dans la délibération du conseil communal du 29 mai 2013.

La liste des membres peut être consultée auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Rochefort.

ROCHEFORT. — Un arrêté ministériel du 27 juin 2013 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Rochefort tel que contenu dans la délibération du conseil communal du 31 mai 2013.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la DGO4, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Direction de l'Aménagement local, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de et à Rochefort.